

Législature 2021-2026

Séance du 31 mars 2022

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°18

Prêt de CHF 75'000.00 à l'Estivale

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

L'Estivale Open Air est un festival de musique en plein air organisé à Estavayer-le-Lac. Sa première édition a eu lieu en 1991. Ce festival propose des musiques en tous genres et se déroule généralement sur quatre jours, lors du dernier week-end de juillet. Doté d'une capacité de 8'000 spectateurs par soirée, ce festival peut attirer entre 30 et 35'000 personnes à Estavayer-le-Lac. Il est le plus grand festival du Canton et l'un des cinq plus importants de Suisse romande. En outre, il réunit près de 600 bénévoles et c'est l'une des seules structures dont les organisateurs du comité de direction actuel sont entièrement bénévoles. Il faut le souligner car des doutes ont plané à ce sujet.

Depuis 2016, les éditions ont vu les capacités d'accueil doubler, mais les difficultés financières ont vu le jour, en raison notamment du non-provisionnement des charges de TVA et des droits Suisa. Ceux-ci se montent aujourd'hui à près de CHF 63'000.00 et portent des intérêts de retard conséquents. Le capital négatif au bilan provisoire 2021 est de l'ordre de CHF 200'000.00.

En raison de l'intérêt touristique, culturel et médiatique de cette manifestation, le Conseil communal a décidé de soutenir cette Association en lui proposant un prêt de CHF 75'000.00 versé en 2022 déjà pour lui permettre d'honorer ses engagements les plus urgents, notamment ceux qui génèrent des intérêts de retard.

Ce prêt sans intérêt, que le Conseil communal peut accorder en vertu du règlement des finances communales (art 10, lettre b) est soumis aux conditions suivantes :

- Remboursement annuel de CHF 20'000.00 dès 2023, et de CHF 15'000.00 en 2026 (ce prêt devant être soldé avant la fin de la législature). Ces montants seront déduits spontanément de la subvention annuelle dès 2023, tout en sachant que cette dernière doit être validée chaque année par le Conseil général, lors du vote du budget ;
- Remboursement plus rapide en fonction des résultats des futurs exercices, avant toute extension autorisée du périmètre du festival.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot
Syndic

Lionel Conus
Secrétaire général

Conseiller communal responsable : Philippe Aegerter, Dicastère des finances